

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2010**

L'an deux mil dix, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs, Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, Delphine MIGNOT, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Sandrine SENTIER, Virginie BAUDSON, Daniel SAMUEL, Béatrice BASQUIN (20h10), Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT, Sylvain DARTOIS, Mme Marie-Claude LEFEVRE, Barbara MLYNARCZYK,.

Absents excusés :

M André LEMAIRE ayant donné procuration à Mme Marie-Claude TLEIK,
Mme Frédérique DEPRECQ ayant donné procuration à M Hubert CABORDEL
M René KLOECKNER ayant donné procuration à M Alain GUÉRINET,
Mme Jacqueline RAMELET

Etaient absents : Mme Corinne MABILEAU, MM. Gérard MARTIN, Cédric GUIGONNET, Michaël MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Suzanne JAUBERT.

PREAMBULE : avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, le commandant de la brigade de gendarmerie de CIRES-LES-MELLO est venu expliquer les missions et le fonctionnement de la brigade qu'il gère.

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation de la séance du 22 novembre 2010 : Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2010. Les commentaires suivants ont été tenus :

- * madame Barbara MLYNARCZYK au sujet des illuminations de Noël (page 8) indique qu'il n'est pas mentionné une intervention précisant que l'économie réalisée permettrait d'acheter le terrain destiné au complexe sportif. Le maire indique que l'économie de 14 000 € n'est pas affectée à une dépense précise mais participera à couvrir les dépenses communales.
- * monsieur Daniel SAMUEL confirme l'explication du maire au sujet de la non affectation de l'économie qui devrait faire l'objet d'une attribution ultérieure.
- * monsieur Bertrand VANDEWALLE rappelle qu'il s'agit de propos tenus lors d'une intervention au cours de la commission des finances du 8 novembre 2010 portant à connaissance la décision d'économie décidée par la municipalité,
- * madame Suzanne JAUBERT demande (page 12) que son abstention lors du vote concernant la provision pour entretien de la gendarmerie soit actée
- * monsieur Daniel SAMUEL au sujet du débat (page 8) portant sur un échange de mail entre mesdames MIGNOT et BASQUIN indique qu'il aurait souhaité que celui-ci soit plus amplement explicité. Madame BASQUIN ne souhaite pas revenir sur ce sujet et considère que l'incident est clos.

Après avoir ouï les interventions ci-dessus et en avoir délibéré, le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2010 est approuvé par 21 voix pour et à l'exception de Mme Sandrine SENTIER qui s'abstient.

DELEGATIONS DU MAIRE

Démarches et actions : monsieur le maire a fait part des démarches et actions qu'il a menées au nom de la commune depuis le 22 novembre 2010. Le conseil municipal en prend acte.

FINANCES LOCALES

Marchés publics – complexe sportif : Dans le cadre de la réalisation du complexe sportif, sur proposition de la commission communale d'appels d'offres, le conseil municipal a décidé de confier les missions suivantes comme énoncé ci-dessous :

* Assistance Maîtrise d'Ouvrage : au Groupement Michel ROUYER / ALTIMETRIE D'ARCHITECTURE/LAPOINTE Jean-Claude sise 21 rue Patras à COULOMMIERS (77) pour un montant de 93 330 € ht (quatre vingt treize mille trois cent trente euros hors taxes) par une voix contre madame Suzanne JAUBERT et vingt et une voix pour.

* Coordination SPS – catégorie 2 : à la société ACRUX CONSEILS sise 1 Rue du Moulin à CRAMOISY pour un montant de 4 112,50 € (quatre mille cent douze euros cinquante cents H.T) soit 4 918,55 € T.T.C par trois voix contre mesdames Suzanne JAUBERT, Marie-Claude LEFEVRE et monsieur DARTOIS et dix-neuf voix pour,.

* Contrôle technique de type LP + SEI + HAND + Th + Ph + attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées en fin de travaux à : CETE APAVE sise ZAC des Mercières à COMPIEGNE (Oise) pour un montant de 8 930,00 € HT (huit mille neuf cent trente euros) soit 10 680,28 € T.T.C par une voix contre madame Suzanne JAUBERT et vingt et une voix pour.

Participations aux frais des collèges : Le conseil municipal suite à la demande du conseil général de l'Oise décide par une voix contre monsieur Daniel SAMUEL, deux abstentions Mesdames Virginie BAUDSON et Barbara MLYNARCZYK et dix neuf voix pour de prendre en charge :

- la 5^{ème} annuité des frais de reconstruction du collège Jean Fernel de Clermont au titre d'un élève pour 206,79 €
 - les frais de réhabilitation du collège Charles Fauqueux de Beauvais au titre d'un élève pour 182,98 €
- sous réserve de connaître l'identité et l'adresse des élèves.

Convention de partenariat avec le trésor public : Le conseil municipal à l'unanimité, décide de passer une convention de partenariat avec le Trésor Public afin de faciliter les échanges entre ce service et la commune.

Action sociale en faveur du personnel territorial : désignation du partenaire Le conseil municipal, à l'unanimité, dans le cadre de la loi du 19 décembre 2007 relative à l'action sociale obligatoire pour les agents territoriaux, la commune décide d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

AFFAIRES JURIDIQUES

Affaire SCHLESSER – désignation de l’avocat : Le conseil municipal par deux abstentions monsieur Sylvain DARTOIS et Madame Marie-Claude LEFEVRE et vingt voix pour décide d’autoriser expressément le maire à ester devant la cour administrative d’appel de Douai et de désigner en qualité d’avocat pour représenter la commune maître MEIGNIÉ Bertrand du cabinet ADEKWA, sis 158, rue d’Arras à DOUAI (Nord).

COMMISSIONS MUNICIPALES

Compte rendu de la réunion de la commission Fêtes, Cérémonies, Jumelage du 29 novembre 2010 : Le conseil municipal prend acte des points forts des travaux portant sur la Soirée du 16 octobre, le Noël des enfants du samedi 18 décembre 2010.

Commission sports, associations, loisirs, culture – téléthon du 4 décembre 2010 : le conseil municipal prend acte que le téléthon a rapporté 1 713 € grâce à la participation des associations et bénévoles.

TRANSFORMATION d’un POSTE d’ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} CLASSE en POSTE d’ADJOINT TECHNIQUE de 1^{ère} CLASSE : Le conseil municipal à l’unanimité, transforme un poste d’adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en poste d’adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour permettre la nomination d’un agent.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal que le refuge de Bury sollicite une subvention de 0,40 € par habitant afin de procéder, d’une part, au remplacement de son véhicule d’intervention vétuste et, d’autre part, de faire une mise aux normes des locaux du refuge. Il précise qu’un complément d’informations a été sollicité afin de comprendre pourquoi le montant de la participation communale va être quadruplé. Le conseil municipal en prend acte.

Le conseil municipal est informé de la date des vœux du maire d’ULLY-SAINT-GEORGES auxquels il est invité (22 janvier 2011 à 12 h).

Madame Barbara MLYNARCZYK demande à madame Christiane ANDIOLE un bilan des activités de la commission intergénération. Cette dernière et le maire indiquent que cette commission assume, d’une part, l’encadrement des scolaires à la piscine et, d’autre part, le Service Minimum d’Accueil lors des grèves de l’éducation nationale. Par ailleurs, ils précisent qu’actuellement une démarche est en cours pour offrir d’autres activités.

Monsieur Daniel SAMUEL demande qui valide les courriels de la tribune du site internet communal et s’il existe un collectif ou tout autre organe étudiant les questions et formalisant les réponses. Madame Delphine MIGNOT rappelle qu’elle est à l’initiative de la mise en œuvre du site internet de la commune et explique les modalités d’utilisation de la rubrique tribune (inscription, acceptation de la charte, validation de l’intervention). Monsieur Daniel SAMUEL demande qui répond aux interrogations. Madame Delphine MIGNOT indique qu’actuellement c’est elle qui répond mais que chaque personne qui se sent concernée peut également répondre comme dans tous forums. Suite à cette intervention une question sur le maintien de la tribune est posée et une discussion s’ensuit sur les modalités de fonctionnement des forums libres.

Il est évoqué l'existence d'une éventuelle censure. Madame Delphine MIGNOT rappelle de nouveau les critères d'inscription et la nécessité de les suivre afin de pouvoir être pris en compte.

Madame Barbara MLYNARCZYK demande si un plan grand froid a été instauré sur la commune. Le maire répond que le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place ce dernier.

Il est évoqué les opérations de salage sur la commune. Le maire répond que cette action est déclenchée dès que les conditions climatiques le nécessitent. Il rappelle l'obligation faite aux riverains de déneiger le trottoir desservant leur propriété et indique que les commerçants s'acquittent de cette tâche.

Madame Béatrice BASQUIN signale quatre lampadaires dans la côte du Tillet sont hors service. Le maire répond que cela a été signalé à la Ruraloise et que l'entreprise doit procéder à la réparation avant Noël. Elle indique également que le revêtement du CD 929 dernièrement réalisé entre les quatre chemins (nouveau rond point) et l'entrée du hameau du Tillet n'est pas optimal et ressemble plutôt à de la taule ondulée.

Fin de la séance le 14 décembre 2010 à 22 h 25

Cires lès Mello, le 17 décembre 2010

Le maire

Alain GUERINET